

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Poste... 25 fr.
On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Septembre 1878.

Chronique générale.

Le Journal officiel vient de publier un décret sur la position des officiers de réserve. En voici les principales dispositions :

- Art. 1^{er}. — Le grade des officiers de réserve et des officiers de l'armée territoriale est conféré par décret du Président de la République sur la proposition du ministre de la guerre, conformément aux articles 34 du 25 juillet 1873 et 44 de la loi du 13 mars 1875.
- Art. 2. — Les officiers de réserve sont rayés des cadres de l'armée active lorsqu'ils sont appelés, par leur âge, à passer dans l'armée territoriale, à moins qu'une décision du ministre de la guerre, rendue sur leur demande, ne les admette à rester dans les cadres des officiers de réserve, conformément à l'art. 44 de la loi du 13 mars 1875.
- Les officiers maintenus malgré leur âge dans le cadre des officiers de réserve et les officiers de l'armée territoriale sont rayés des cadres à l'expiration du temps de service exigé par la loi de recrutement, à moins qu'une décision du ministre de la guerre, rendue sur leur demande, ne les admette à rester soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale, conformément aux articles 44 et 56 de la loi du 13 mars 1875.
- Art. 3. — Les officiers de réserve peuvent être révoqués par décret présidentiel, dans certains cas déterminés.
- Art. 4. — Les officiers de réserve et ceux de l'armée territoriale sont compris dans les cadres ou placés hors cadres.
- Art. 5. — Sont compris dans les cadres les officiers faisant partie d'un corps de troupe ou pourvus d'un des emplois prévus par les articles 38 et 51 de la loi du 13 mars 1875, qu'ils soient appelés à un service ac-

tif, ou qu'ils restent dans leurs foyers à la disposition du gouvernement.

Un manifeste qui a paru à Genève, et qui contient un appel à tous les Polonais en vue d'une insurrection prochaine, a été adressé, de Suisse, à un grand nombre de Polonais demeurant à Paris et dont on s'est procuré les adresses on ne sait trop comment. Ce manifeste, qui est conçu dans les termes les plus violents, est un appel aux armes contre le gouvernement russe.

L'Agence Havas a communiqué la note suivante :

Le ministre de la marine a reçu, le 6, à une heure 45 du matin, du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, le télégramme suivant :

« Le commandant militaire, Gally-Passebosq, tué, a été remplacé par le capitaine de frégate Rivière. Des colonnes mobiles rayonnent autour des postes fortifiés que j'ai établis sur le territoire insurgé pour chasser les révoltés. Excepté trois colons de Moindou tués et deux blessés, nous avons réussi à éviter de nouveaux malheurs. L'insurrection est circonscrite aux tribus de Urai et de Bouloupari ; partout ailleurs, les indigènes sont tranquilles. Ceux de Canala, de Houllou, de Païta, etc., marchent avec nous.

Les communications télégraphiques sont rétablies. Chaque jour amène son progrès : la soumission complète des insurgés est une affaire de temps ; veuillez avoir confiance en moi ; je réponds de tout.

Défiiez-vous de l'exagération des renseignements qui n'émanent pas directement de moi.

La Rance est arrivée le 19 avec deux cents hommes d'infanterie que j'ai aussitôt employés ; elle est repartie, le 30, pour Saigon.

Je me dispose à expédier le Tage dans

deux semaines. Le Lamothe-Piquet est arrivé à Nouméa. »

Une première dépêche, parvenue au ministère le 4 septembre, à dix heures du soir, faisait savoir au ministre, en réponse à un télégramme du 9 août, relatif aux approvisionnements en vivres de la colonie, qu'avec les envois annoncés, le service était assuré, même en tenant compte de l'augmentation de l'effectif des troupes.

On ne s'explique pas, par suite de quelles circonstances un écart de vingt-sept heures a pu se produire entre la réception, à Paris, de deux dépêches qui sont parties de Nouméa et arrivées à Sydney par le même bateau postal.

Des explications sont demandées au consul de France à Sydney.

UN PRÉFET RÉPUBLICAIN.

Nous avons parlé des exploits de M. Dumarest, préfet de la Finistère, qui, au mépris d'une ordonnance de référé rendue par le tribunal civil, a expulsé les Frères de la doctrine chrétienne de leur établissement de Lambazellec.

Cette héroïque campagne de cet héroïque préfet contre six pauvres Frères sans défense s'est accomplie avec une brutalité sans exemple. Voici à ce sujet des renseignements complémentaires que nous empruntons à diverses correspondances. Ceux qui connaissent le préfet de M. de Marcère dans le Finistère, ne s'étonneront point de ces procédés d'ailleurs parfaitement républicains. M. Dumarest est le même qui, préfet de l'Isère en 1870, voulait faire partir les Prêtres, Frères et tous les « diseurs d'oremus », selon son attique expression. Les Frères de Lambazellec, deux fois violemment expulsés de chez eux, se sont réfugiés chez les Frères de Brest où ils attendent une décision de l'autorité supérieure, qui ne peut manquer d'intervenir. M. le président du tribunal a écrit à Rennes pour faire part

de l'accueil peu respectueux de l'autorité administrative à l'ordonnance de référé rendue par lui.

Deux épisodes sont à signaler dans l'expulsion des Frères :

Lorsque le sous-préfet est venu la première fois mettre à exécution l'arrêt de M. Dumarest et chasser les Frères, le supérieur ayant refusé d'obéir à l'injonction qui lui était faite d'avoir à quitter l'établissement, les scellés furent apposés partout, sauf sur le réfectoire. — Le juge de paix du 4^e canton étant malade, et son suppléant ayant refusé d'obéir à une autorité administrative, par qui les scellés furent-ils apposés ? C'est ce qui se saura plus tard, mais il est supposable que c'est par une personne qui n'avait aucune qualité pour le faire. Toujours est-il qu'un des Frères, absent pour le service de la communauté, se présenta pour y rentrer, alors que le sous-préfet était encore présent. Il fut arrêté par ce factionnaire, qui lui demanda où il allait.

— Mais, je rentre à la maison.
— Demandez-moi la permission, et je vous permettrai de rentrer.

— Je n'ai de permission à demander qu'à mes supérieurs, et je n'en ai pas à vous demander pour rentrer dans ma communauté.

— Il n'y a plus de communauté.

— Fort bien. Alors je m'en vais.

Le Frère supérieur, entendant le dialogue, parut à une des fenêtres du réfectoire. Le jeune Frère lui demanda s'il devait réclamer du sous-préfet la permission exigée pour rentrer dans la communauté.

— Dans ces conditions, répondit le Frère Camérim, vous n'avez aucune permission à demander. Retirez-vous.

Après la réintégration des Frères par le ministère d'un huissier porteur de l'ordonnance de référé, — le sous-préfet de Brest vint une seconde fois pour les expulser. L'huissier se trouvait encore dans l'établissement.

— Que faites-vous ici ? lui demanda brusquement le sous-préfet.

L'huissier répondit qu'il était venu faire

rapport.

La vieille Simone, debout sur le seuil de sa chaumière, regardait pour la centième fois dans le chemin.

Elle fit quelques pas au-devant de Salomon :

— L'enfant est avertie, elle veut vous parler, dit-elle. Venez vite, Monsieur, pour qu'ensuite elle puisse dormir tranquille.

Pierre Cottier dit seulement :

— Bien le bonsoir.

Mais dès que Salomon fut entré dans la maisonnette, il se glissa dehors et prit à son tour la route que venait de quitter l'artiste.

Christine, cédant aux sollicitations de la paysanne, était couchée depuis quelque temps déjà.

Quand elle aperçut Salomon, elle se dressa sur son séant dans le grand lit de noyer à quenouilles torses. Son pâle visage et ses cheveux blonds se détachaient lumineusement sur les vieux rideaux d'indienne bleue à fleurs. Elle tendit ses petites mains à l'artiste :

— Vous voulez m'emmener, vous êtes bon, dit-elle, j'irai de grand cœur avec vous que mon pauvre père aimait tant. Je serai toujours sage, soyez-en sûr, Monsieur.

— Oui, oui, petite chérie, vais-je donc avoir là une gentille compagnie ! Nous partons demain matin, vous le savez, enfant ?

— Oui, Monsieur.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE CÉRANS)

(Suite.)

— Ah ! Dieu ! c'est-il possible, ça ! s'écria le paysan en saisissant la main de Salomon de manière à la briser entre ses larges doigts. Entendez-vous, ma tante, ce que dit le bon Monsieur ?

— J'entends, oui, j'entends, répondit Simone en levant vers le ciel un regard de suprême reconnaissance. Et ceux qui sont partis entendent aussi de là-haut.

Salomon se mit à marcher à grands pas de long en large : il voulait se soustraire à l'émotion qui grandissait en lui. Les pensées de deuil, la surprise

de sa propre idée, la joie de se sentir tout à coup bienfaiteur, les craintes mal définies des difficultés qu'il pourrait rencontrer, tout cela se heurtait un peu dans son esprit...

Cependant, les paysans se consultaient :

— Il faut tout bellement prévenir Mademoiselle.

— Il faut lui préparer son petit paquet.

— Nenni donc, ma tante, comment voulez-vous embarrasser ce brave Monsieur ? Laissez M^{lle} Christine partir avec lui, vous arrangerez ensuite à loisir ses hardes, ma fille vous aidera, et quand elles seront prêtes, je les porterai à Nantes.

— Je ne veux pas qu'elle s'en aille aujourd'hui.

— Eh ! bien sûr. Qui parle de cela ? Le jour de l'enterrement de son père ! Monsieur Salomon va venir loger chez moi jusqu'à ce qu'il ait envie de regagner la ville avec sa petite pupille. Foi de Pierre Cottier, nous serons trop honorés...

L'artiste interrompit d'un geste : puis il tira sa montre, la regarda et soupira :

— Il est trop tard pour retourner à Nantes aujourd'hui.

— Hé Monsieur, je le pense bien. Sans compter que Mademoiselle ne peut pas vous suivre comme cela à la minute. Je disais donc que je voulais vous offrir mon logis.

— Eh bien, j'accepte. Mais il me faut partir demain matin, ma belle-sœur m'attendra...

— Monsieur a une belle-sœur ?

— Oui, la veuve de mon pauvre frère. Elle demeure avec moi.

— Tant mieux, dit Simone. Puisque Monsieur n'est pas marié, il sera très-heureux pour Mademoiselle que cette bonne dame se trouve dans sa maison.

— Hum !... oui... Oh ! ce sera très-convenable.

— Monsieur ne verra-t-il pas notre recteur ?

— Tiens, c'est une bonne idée que vous avez là, mon ami. Je vais me rendre chez lui tout de suite.

— C'est bon, pensa le paysan, alors je lui parlerai ce soir.

Simone s'essuyait les yeux :

— La perdre dès demain ! murmurait-elle. Enfin, si c'est pour son bonheur !...

Elle entr'ouvrit la porte qui donnait dans la pièce où elle avait laissé Christine, puis mit un doigt sur ses lèvres pour recommander le silence aux deux hommes qui continuaient à causer.

Ils s'interrompirent et, pour reprendre leur conversation, attendirent que la vieille femme se fût glissée dans la chambre ; elle la referma derrière elle bien doucement.

Salomon se fit indiquer le chemin du presbytère et sortit en disant :

— Je ne serai qu'un instant.

Une heure après, un petit vacher pieds-nus vint avertir que le Monsieur restait à dîner à la cure.

A la chute du jour seulement, Barthélemy repa-

exécuter l'ordonnance de M. le président du tribunal.

— Le tribunal ! Je ne le connais pas, le tribunal. Allez-vous-en !

Pour éviter un conflit qui pouvait devenir très-grave, l'huissier se retira, en effet, suivi des Frères.

L'imagination populaire — qui est toute en faveur des Frères, il faut le déclarer à sa louange — est très-surexcitée.

Le 2 septembre, les Frères de Saint-Pierre-Quilbignon (commune touchant Brest) ont été également chassés de leur établissement, où ils seront remplacés par un instituteur laïque.

M. Dumarest va bien. Ira-t-il ainsi longtemps ?

Pour l'édification de nos lecteurs, nous croyons devoir donner ici la dépêche dont nous parlons plus haut et qui établit les droits de M. Dumarest à la considération des radicaux. Elle date de Grenoble, 10 novembre 1870, et figurera avantageusement dans les états de services de ce vaillant administrateur :

« Au moment où le gouvernement supprime tous les soutiens de familles, on ne s'explique pas qu'il laisse séminaristes, prêtres, religieux et tous diseurs d'oremus. On se demande comment le gouvernement de la République craindrait de toucher à un privilège qui assimile la messe à un service public.

Je suis convaincu que le gouvernement ferait plus pour sa popularité en abrogeant cette dispense que par toute autre mesure.

DUMAREST.

Comme on le voit, M. Dumarest a « des antécédents » qui expliquent sa vaillance actuelle.

Tribunaux.

TRIBUNAL DE LA CHÂTRE. — Un pensionnat empoisonné avec des brioches. — Le pâtissier radical.

On écrit de la Châtre (Indre) :

Il s'est produit, cette année, dans la ville de la Châtre, un fait grave, que tous les journaux ont laissé passer inaperçu, par suite du silence, sinon systématique, au moins très-prolongé de la presse locale.

Le 21 mai dernier, la fête de la première communion que l'on célébrait au pensionnat des Dames Dominicaines, sous la présidence de M^{re} l'archevêque de Babylone, fut troublée de la façon la plus inattendue.

Peu de temps après la messe, une soixantaine de personnes, religieuses, élèves ou parents, se trouvèrent subitement prises d'indispositions violentes, dont la cause sembla inexplicable. On ne songea d'abord qu'à soigner les malades. Mais on reconnut bientôt, à la gravité de leur état, tous les symptômes d'un empoisonnement. Comme des personnes étrangères à la maison éprouvaient les mêmes douleurs, le poison avait

dû se trouver dans des brioches que l'on avait distribuées à la messe. La police saisit celles qui restaient et fit une perquisition sans résultat chez le pâtissier Jules Chevan, qui les avait fournies. Il était de notoriété publique que le couvent n'avait jamais eu ses sympathies, mais personne ne supposa qu'il eût pu aller jusqu'à manifester sa haine par une tentative si criminelle. Aussi la justice ne fut-elle saisie de l'affaire que plus tard, et les poursuites commencèrent sous la prévention de blessures « involontaires » causées par un poison.

L'instruction, habilement et laborieusement conduite, révéla contre Chevan des charges accablantes; elle établit que plusieurs fois déjà il avait trouvé l'occasion de manifester de diverses façons sa passion anti-religieuse, et, pour le dernier fait, le rapport des experts, après l'analyse chimique, démontra qu'une quantité d'arsenic, dans la proportion d'un milligramme par gramme de brioche, avait été introduite dans la pâte et qu'elle n'avait pu l'être qu'au moment de la confection du gâteau. L'information prouva que ce toxique ne s'était trouvé dans aucun des éléments dont se servent les pâtisseries, pas même dans la levure de bière que le coupable voulait faire soupçonner.

On pouvait se demander comment la proportion de la substance nuisible avait été si mathématiquement mesurée, de façon à ne pas donner la mort. Le prévenu se chargea de la réponse, en apprenant au tribunal qu'il avait suivi avec intérêt les débats de l'affaire Danval. Enfin, son intention préméditée, qui était de jeter le discrédit sur une pension dont le succès le suffoquait, se montra de la manière la plus claire par toutes les précautions qu'il avait prises pour que le gâteau fût consommé à l'intérieur du couvent et que les religieuses seules fussent accusées de l'empoisonnement.

C'est un hasard providentiel qui a voulu que des personnes de l'extérieur mangeassent des brioches et fussent gravement indisposées, ce qui a permis à l'instruction d'arriver à des conclusions certaines sur la culpabilité du prévenu, et de le faire comparaître devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de blessures « volontaires » causées par l'arsenic.

Malgré les réquisitions de M. le procureur de la République, qui demandait une répression énergique pour ce fait inqualifiable, sur lequel aucun doute n'était possible; malgré les concessions du défenseur, qui, après avoir habilement reproduit ce qu'il y avait de moins incohérent dans les systèmes contradictoires invoqués par le prévenu, finit par reconnaître implicitement sa faute, en demandant que la peine fût réduite à une amende, le tribunal ne crut pas devoir sévir avec rigueur: il chercha dans les circonstances atténuantes un motif d'indulgence et condamna le prévenu Jules Chevan à un mois de prison et aux frais du procès.

Inutile d'ajouter que Chevan est un radical.

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXÉCUTION

DE BARRÉ ET DE LEBIEZ.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les assassins de la veuve Gillet ont expié leur crime samedi matin à cinq heures et demie. Le retentissement des hideux débats du procès, la nouvelle donnée par tous les journaux que l'exécution devait avoir lieu samedi, la situation tout à fait exceptionnelle des condamnés, avaient attiré sur la place de la Roquette une foule immense, avide de voir si les assassins sauraient faire bonne contenance en face de la mort.

La préfecture de police n'avait pas pris les mesures nécessaires pour éviter l'encombrement; aussi lorsque vers trois heures du matin la force armée a voulu faire évacuer la place, elle a rencontré une résistance acharnée et elle a été impuissante à refouler les spectateurs, comprenant environ 20,000 personnes.

Les voitures contenant les bois de justice étaient arrivées à 2 heures 35, et les aides de l'exécuteur des hautes-œuvres avaient commencé, sous la surveillance de leur chef, à dresser l'instrument du supplice. A trois heures un quart, les préparatifs étaient terminés.

Depuis trois jours, Barré et Lebiez ne se faisaient pas d'illusion sur leur sort. Ce dernier avait reçu vendredi la visite de son père, auquel il avait adressé un dernier adieu. Que s'est-il passé dans le cœur de ces deux adeptes du matérialisme au moment où le directeur de la prison leur a annoncé que l'heure de l'expiation était venue? Nul ne saurait le dire, excepté les deux vénérables prêtres qui leur ont prodigué les consolations suprêmes.

M^{re} Freppel, évêque d'Angers, le curé de Saint-Sulpice, confesseur de M^{re} la Maréchale, et l'abbé Crozes, aumônier de la Roquette, faisaient vendredi encore, à l'Élysée, plusieurs démarches en faveur de Lebiez. Le Président de la République a été inflexible, le conseil de la chancellerie ayant été unanime à repousser toute commutation de peine. Il existait, en effet, d'après une information sérieuse, « des faits graves et scandaleux dont on n'avait pas osé parler, parce qu'on en avait pas besoin », et ces faits excluaient toute commutation.

L'abbé Croze s'était adjoint son confrère de la petite Roquette, M. l'abbé Latour, qui s'est spécialement occupé de Lebiez.

Barré, qui avait joué aux cartes, selon son habitude, jusqu'à deux heures du matin, s'était réveillé à quatre heures. Dans la soirée de vendredi, il avait écrit une longue lettre à sa famille, et quand MM. Beauquesne, directeur de la prison, Jacob et Barron pénétrèrent dans sa cellule et l'avertirent que son pourvoi et son recours en grâce étant rejetés, le moment fatal était arrivé, il ne se montra pas trop impressionné. Mais ce sang-froid ne devait pas tarder à l'aban-

donner. Sur sa demande, on lui apporta un verre de vin rouge, qu'il avala, puis il fuma un cigare.

Lebiez, lui, dormait d'un sommeil profond. Un peu avant cinq heures, un gardien le réveilla.

Il regarda autour de lui; pendant qu'on lui annonçait le rejet de son pourvoi et de son recours en grâce, il s'appretait à se lever. Sans prononcer un mot, il s'habilla en quelques secondes, comme Barré, demanda ment les exhortations de l'abbé Latour, aumônier de la petite Roquette. Il le chargea également de quelques derniers adieux et lui remit deux lettres. Durant la toilette, Lebiez ne faiblit pas.

Seule, une légère contraction nerveuse agitait ses membres, et le sang qui refluaient vers la tête avait produit au milieu du front une ligne rouge fortement accusée.

Les deux condamnés sont descendus d'un pas assez ferme, Barré dans l'avant-grefle de la prison, Lebiez dans une petite pièce voisine. Tous les deux ont fumé une cigarette et bu un verre de vin. Lorsque M. Roch et ses aides se sont emparés de Barré, toutes ses forces l'ont abandonné. Pendant le trajet jusqu'à l'échafaud, il a fallu le traîner ou plutôt le pousser, car il se laissait retomber en arrière. On aurait dit que l'âme avait déjà abandonné le corps.

A dix pas d'intervalle, entre deux aides du bourreau et deux gardiens de la Roquette, marchait Lebiez. Ses forces ne l'ont pas trahi un seul instant. Le confédéré de la salle de la rue d'Arras a paru retrouver tout son aplomb lorsqu'il a aperçu le public.

Nos confrères de l'Estafette et de la Liberté racontent que Lebiez n'est sorti de la Roquette qu'après l'exécution de Barré. C'est là une erreur, explicable d'ailleurs par l'encombrement de la place et la difficulté de bien suivre tous les détails du drame. Les gardiens qui escortaient Lebiez l'ont fait arrêter à dix mètres environ de l'échafaud. Afin de lui cacher l'horrible scène qui s'accomplissait, le prêtre et le fils de Roch ont essayé de masquer la guillotine. Mais Lebiez, comme attiré, comme fasciné par une force invincible, cherchait à voir par-dessus les épaules du vénérable abbé.

Un coup terrible retentit: c'est le glaive qui tombe pour la première fois, le corps de Barré roule dans le fatal panier et s'agit convulsivement. La foule frémit d'horreur.

Une minute est à peine écoulée, le prêtre se retire, Lebiez voit distinctement l'échafaud d'où découle le sang de son complice. La figure du patient se contracte horriblement, sa face devient de plus en plus livide, mais il se couche bravement sur la bascule en prononçant un seul mot: Adieu!

A qui s'adressait cette parole suprême? Peut-être à la vie, peut-être à sa mère, peut-être à la malheureuse fille qui a partagé l'existence misérable de ce criminel!

A ce moment, la foule veut se précipiter vers la guillotine; mais les agents, aidés des gendarmes à cheval, font évacuer la place. Beaucoup de récalcitrants sont bousculés et plusieurs individus sont arrêtés pour rébellion ou outrages envers les gardiens de la

— Il faut dormir tout de suite pour se réveiller de bonne heure et faire ses petits préparatifs. Allez, la tête sur l'oreiller et fermez-moi ces yeux qui ont l'air de deux petites pervenches. — Les yeux de Louis, absolument... soupira-t-il en s'éloignant pour gagner le logis de Pierre Cottreau.

Simone, une chandelle de résine à la main, continuait à aller et à venir dans la salle basse, craignant toujours d'oublier quelque chose de ce que pourrait accepter le tuteur ou la pupille avant de quitter Savenay.

Un coup sec, frappé aux volets de la croisée, interrompit ses recherches. Elle entra ouvrit la porte avec précaution.

— C'est moi, ne craignez rien, dit tout bas son neveu. J'ai voulu vous mettre l'esprit bien en repos dès ce soir. J'ai vu M. le Recteur, il est enchanté, quoi! il dit que c'est une vraie Providence que les choses aient tourné ainsi. Il ne croit pas utile de faire coucher sur le papier que ce bon Monsieur devient le tuteur de Mademoiselle, personne n'ayant souci de venir la réclamer. D'ailleurs si, plus tard, on nous cherchait chicane, M. le Recteur prendrait la chose en main et ferait faire toutes les écritures nécessaires. Pour le moment, il n'y a qu'à remercier le bon Dieu. Couchez-vous donc, ma tante, vous tournez là comme un cheval de labour. Vous savez pourtant bien que la diligence ne passe jamais avant onze heures.

— Soigne-le bien, au moins, et ne l'amène pas trop tôt ici pour que je puisse conduire seule le cher ange au cimetière.

— Soyez tranquille. Bonsoir.

Que de paroles émuës s'échangèrent encore, que de larmes coulèrent le lendemain matin quand il fallut quitter l'église où le vieux prêtre bénit l'orpheline, la tombe si fraîche que la terre se creusait sous les genoux de l'enfant!

Onze heures enfin sonnèrent à la paroisse. Pierre Cottreau pressait les voyageurs, Simone ne pouvait se décider à voir Christine disparaître.

— O mon ange! sanglotait-elle, si j'avais encore deux bras vigoureux, jamais vous ne m'auriez quittée!

Un bruit de grelots lointains se fit entendre.

— La diligence! s'écria le paysan.

Salomon, effrayé tout à coup à la pensée de manquer le départ, saisit sa pupille par la main et l'entraîna.

— Adieu! dirent ensemble la voix de la vieille femme et celle de l'enfant.

Le lourd véhicule s'était arrêté sur la place de la petite ville.

Au moment où Salomon le rejoignit, deux chevaux hennissant et secouant leur crinière, achevaient de remplacer dans les brancards ceux qui, paisiblement, regagnaient d'eux-mêmes leur écurie.

Des têtes se montraient dans les châssis ouverts

ou derrière les vitres noircies: ceux qui se trouvaient déjà dans la voiture avaient eu l'espoir de rester seuls et s'étaient confortablement installés.

En voyant l'artiste ouvrir la portière, ils durent se résigner à se blottir selon leurs droits sans empiéter sur ceux d'autrui.

Salomon attendait patiemment, soutenant la petite fille debout sur le marchepied. Il semblait avoir une idée, regardait l'enfant, hésitait.

Enfin, deux vides apparurent au milieu de tout ce qui encombrait l'étroit intérieur. Alors, se décidant :

— Allons, dit-il, monte, ma petite Christine, et mets-toi dans le coin, tout au fond.

Il la suivit.

La masse roulante s'ébranla. Pierre Cottreau soulevait une dernière fois son chapeau quand elle tourna avec fracas dans une des rues tortueuses.

— Quelle pluie mal avisée! elle ne nous donne même pas le temps d'arriver dans notre logis. Fine, pénétrante, pas chaude! Es-tu bien mouillée, petite?

— Non, Monsieur, ce n'est rien.

— D'ailleurs, nous voici rendus. Entre, Christine. Prends garde, les marches sont hautes. Donne-moi la main,

Ils montèrent lentement trois des étages qui conduisaient à l'appartement.

Au moment où il se trouva sur l'avant-dernier palier, Salomon s'arrêta.

— Attends un peu, enfant, tu dois être lassée.

— Non, Monsieur, je vous assure.

— C'est égal, restons ici un instant.

Il s'appuya contre la muraille et Christine vit son front se plisser comme si un calcul difficile ou une appréhension croissante le clouait soudain à cette place qui n'était guère faite pour offrir un agréable repos.

La petite fille s'appuya à son exemple, puis elle se laissa glisser doucement jusque sur les marches où elle s'assit.

L'artiste réfléchissait toujours. Tout à coup il s'écria :

— Après tout, je m'en moque, viens!

Il saisit la main de l'enfant étonnée et la dernière volée d'escalier fut franchie du pas de soldats qui s'élançait à l'assaut.

Arrivé contre la porte, l'artiste retrouva son air méditatif. Il écouta; rien ne se faisait entendre. Il tira sa clé de sa lévite et, ouvrant avec précaution :

— Suis-moi, dit-il tout bas à Christine, et chut!...

C'est la première fois que de pareils incidents se produisent. Avant de marcher au supplice, les deux condamnés ont abjuré leurs erreurs matérialistes, et, invoquant les secours de la religion, se sont confessés aux deux vénérables aumôniers, qui leur ont prodigué jusqu'à l'instant suprême les dernières consolations. Barré a donné à l'aumônier toutes les preuves possibles d'un sincère repentir. Après avoir reçu le pardon de Dieu, il s'est livré aux mains de la justice. On a dû le soutenir pendant le trajet, mais sa résignation était parfaite.

Lebiez a été admirable depuis le commencement jusqu'à la fin. M. l'abbé Latour, qui remplissait pour la première fois ce ministère, et qui a reçu sa confession, en était dans l'étonnement et l'admiration. Calme, résigné, ferme, il s'est noblement conduit, et devant Dieu et devant les hommes. Pas la moindre hésitation, la plus légère plainte, la moindre défaillance. Il est mort comme le bon larron, plein de confiance dans la miséricorde de Dieu et de repentir pour ses égarements.

Barré a fait demander à Lebiez de lui pardonner tout ce qu'il avait dit, avant et pendant le jugement, pour grandir sa part de responsabilité dans le crime. « Dites-lui que je lui pardonne, a répondu Lebiez; nous étions unis pour le crime, soyons unis pour l'expiation. »

Ainsi donc on peut très-sûrement affirmer que le mort de ces deux criminels a été des plus édifiantes.

La dernière recommandation de Lebiez, à son père, a été que l'on ne moule pas sa tête.

Je veux disparaître à tout jamais, a-t-il dit.

Le corps de Lebiez a été réclamé par son père.

Le corps de Barré n'ayant pas été réclamé par la famille, sera probablement livré aux expériences anatomiques.

ACCIDENTS ET SUICIDE.

Voici les événements arrivés la semaine dernière dans notre arrondissement :

Le Vaudelnay-Rillé. — Le sieur René Bureau, ouvrier couvreur, âgé de 32 ans, demeurant au Puy-Notre-Dame, travaillait au Vaudelnay chez M. Delaleu.

A la suite du repas, M. Chollet, maçon, ne le voyant pas réparer sur la toiture, s'y rendit pour savoir où il était. Il le trouva, au pied de l'échelle, étendu sur le sol. Bureau n'était pas mort; revenu à lui, il a déclaré qu'il n'avait pas tombé, mais qu'il avait dû se coucher, étant malade par suite de trop copieuses libations faites la veille.

Après avoir dormi quelques heures, Bureau a été transporté le soir à son domicile, au Puy-Notre-Dame, où on le coucha.

Le lendemain matin, vers 4 heures, il expira. Aucun médecin, paraît-il, n'aurait été appelé.

Epiéds. — M. Dillay, propriétaire à Epiéds, revenait en voiture avec sa femme et sa petite fille. Tout à coup, son cheval prit peur, s'emporta et alla se jeter dans un fossé.

La voiture fut renversée, M^{me} Dillay eut plusieurs côtes enfoncées; sa petite fille, Angèle-Eugénie, âgée de 10 ans, eut la jambe droite cassée au-dessous du genou.

Saint-Lambert-des-Levés. — La petite Eugénie Verry, âgée de 2 ans, demeurant chez ses parents aux Varennes commune de Saint-Lambert-des-Levés, a été piétinée par un cheval et est morte des suites de ses blessures.

Le cheval qui a causé cet accident suivait en laisse deux charrettes conduites par le domestique d'un entrepreneur de Saumur.

Saint-Just. — Un vieillard de 66 ans, M. Vincent Charbonneau, propriétaire à Saint-Just, s'est donné la mort à l'aide d'un instrument tranchant.

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

Présidence de M. LAMY, colonel du 32^e de ligne.

Séance du 6 septembre.

Le 77^e de ligne était de passage à Saumur le 3 août, et le nommé Callot, puni de cellule, était détenu au poste de police.

Ayant demandé à aller aux latrines, Callot parvint à tromper la vigilance de l'homme de garde qui l'accompagnait, et s'esquiva en ville.

Deux heures après environ, le caporal de garde

DeFrance, envoyé à sa recherche, le retrouvait dans une auberge où il s'était fait servir à boire.

Callot fut ramené au poste sans difficulté; mais, à peine arrivé, il se mit à injurier le caporal en lui disant: « Grand e... grand fainéant, tu es de mon pays, nous nous reverrons un jour ».

Le caporal lui ayant répondu que ses menaces ne lui faisaient pas peur, Callot ajouta: « Nous allons partir pour les grandes manœuvres, tu ne t'en retourneras pas chez toi, je garderai une cartouche à balle et je te la fais dans la peau ».

A ces paroles, le sergent Girault voulut le faire attacher par des hommes de garde, mais Callot opposa de la résistance et se mit à lancer des coups de pied et des coups de poing à tous ceux qui l'approchaient.

Le caporal DeFrance reçut l'ordre d'aider les hommes: il parvint à saisir Callot par le bras; mais Callot lui donna alors des ruades, des coups de pied dans les jambes.

Callot était attaché qu'il continuait encore à injurier, à menacer le caporal et tous ceux qui l'approchaient.

Pour en finir, le sergent lui fit mettre un mouchoir sur la bouche et le lui laissa jusqu'à ce qu'il fût revenu complètement calme.

L'accusé prétend qu'il ne se rappelle de rien, et qu'il était en état d'ivresse, ce qui est démenti par les témoins.

Le conseil le condamne à 5 ans de travaux publics.

POITIERS.

La grève des ouvriers boulangers est en partie terminée; quelques-uns sont rentrés chez leurs patrons, aux anciens prix; d'autres avec une légère augmentation. A l'heure actuelle, dit le *Journal de la Vienne* de samedi, il ne reste plus que 19 ouvriers en grève et ils continuent à être remplacés par des soldats.

— Un effet inattendu des exercices à feu de l'artillerie au polygone de Biard:

Il paraît que les projectiles éclatant dans le voisinage de la forêt de Saint-Hilaire ont causé une telle frayeur aux loups qu'ils en ont quitté la forêt pour se répandre dans la contrée environnante, où ils commettent toutes sortes de méfaits.

Les habitants réclament de sérieuses battues.

NANTES.

Parmi les réservistes qui font en ce moment leurs 28 jours à Nantes, dit le *Phare de la Loire*, il en est un âgé de 27 ans qui a laissé au pays une femme âgée de 82 ans et qu'il a épousée alors qu'elle comptait déjà 78 printemps.

On ne dit pas si leurs adieux ont été aussi déchirants que ceux d'Hector et d'Andromaque.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1878.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Clément-Alphonse Constant, rue de Rouen. — Léon Clerville, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 5. — Henri-Jean-Baptiste-Emile Sauvignin, rue de Nantilly. — Eugène Luzé, chemin Charnier.

Le 6. — Georges Bertrand, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 8. — Georges Gaulhier, rue de Fenet. — Adrien Gaëtan-Joachim Neumann, quai de Limoges.

Le 11. — Marthe-Julie Coquebert de Neuville, rue Bodin.

Le 16. — Marie-Louise Ceppe, rue Notre-Dame. — Ernest Mathieu, route de Varrains. — Alphonse Raphaël Vennevier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 18. — Marie Penneau, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 22. — Marie-Clémentine Delisle, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 24. — Blanche-Aurélien Gaschet, rue de la Petite-Douve.

Le 25. — Norbert-Henri-Louis-Marie Moreau de Bellaing, rue d'Alsace.

Le 27. — Antoinette-Louise Lassalle, rue de la Visitation. — Louise-Angèle Garraud, rue des Capucins. — Emile-Charles Jousseau, rue de Bordeaux. — Anais-Anatolie Touchel, montée du Fort.

Le 29. — Charles-Auguste Bessonneau, rue Saint-Nicolas.

Le 30. — Emma-Marie-Augustine-Léonie Perdreau, rue d'Orléans.

Le 31. — Maurice-Louis Appert, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Elie Barbier, rue de la Visitation. — Emile-Léon Crombrughe, rue de Rouen.

MARIAGES.

Le 5. — Théodore-Léonard Neuber, directeur du service des eaux, a épousé Marie-Amélie Paget, sans profession, tous deux de Saumur. — Alphonse Mignoton, couvreur, de Montrichard (Loir-et-Cher), a épousé Marie-Louise Bandouin, couturière, de Saumur.

Le 12. — Jules-Amand Doublard, négociant, a épousé Thérèse-Marie-Louise Barault, sans profession, tous deux de Saumur. — Jean Garsaux, domestique (veuf), a épousé Perrine Loiseau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 17. — René-Louis Duday, cocher, a épousé Marie-Ollive Le Bouetté, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 26. — Joseph Guibert, journalier (veuf), a épousé Perrine-Louise Launay, couturière (veuve), tous deux de Saumur. — Louis Pichon, cordonnier, de Saint-Lambert, a épousé Hortense Brunet, domestique, de Saumur.

Le 27. — Moïse Vignaud, tailleur d'habits, a épousé Marie-Louise Gigot, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 28. — Honoré Vital, cocher (veuf), a épousé Marie-Hortense Girard, domestique, tous deux de Saumur.

Le 29. — Jules de Guillem, sans profession, a épousé Blanche-Marie-Charlotte Vesseron, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Louise Planchenault, aubergiste, 47 ans, épouse François Doussain, rue de Nantilly. — Jean-Pierre Auffret, sans profession, 69 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Eugène-Dominique David, 45 jours, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Louise Dézé, blanchisseuse, 57 ans, veuve François Bauge, à l'Hospice.

Le 7. — Théophile Hubert, cordonnier, 49 ans, rue Notre-Dame.

Le 10. — Antoine-Louis Jamet, charpentier, 44 ans, carrefour Dacier.

Le 12. — Albert Bouvier, 20 jours, rue de la Petite-Bilange. — Jean-Baptiste Monnier, 3 ans, rue Notre-Dame. — Renée Berge, sans profession, 79 ans, épouse Emile-Prosper Hubert, Grand-rue. — Léonie Robineau, 3 ans, rue de Fenet.

Le 14. — Marguerite-Jeanne-Ernestine Bruneau, 34 ans, épouse Emile Dumény, place de la Bilange. — Louis Doceul, 6 mois, rue de Fenet.

Le 19. — François Angerand, marchand de chiffons, 53 ans, à l'Hospice.

Le 20. — Thérèse Michelet, marchande, 70 ans, veuve Etienne Gotard, à l'Hospice. — Marie-Louise Choisy, couturière, 29 ans, épouse Julien-René Goujillet, à l'Hospice.

Le 21. — Marthe-Marie-Hélène Chipault, 2 mois, rue de la Visitation. — François-Joseph Nevouet, journalier, 35 ans, à l'Hospice. — Hippolyte Dudé, peintre, 23 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Marthe Villiers, sans profession, 82 ans, veuve René-Urbain Plessis, place de Nantilly. — Marie Gonjon, couturière, 22 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Jean-Auguste Jouffriou, tisserand, 67 ans, rue Notre-Dame. — Arsène Breton, 45 mois, rue de Nantilly.

Le 27. — Louise Quélineau, sans profession, 92 ans, veuve Guillaume Fournier, rue de Fenet. — Rosalie Baujouan, sans profession, 60 ans, Grand-rue.

Le 29. — Marie Penneau, 45 jours, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 31. — André Vignote, rentier, 90 ans, carrefour Dacier. — Marie-Jeanne Doucard, journalière, 59 ans, veuve Jean Archelais, rue de la Cocasserie. — Guillaume Verneljol, vitrier, 35 ans, à l'Hospice.

Publications de mariage.

Paul-Eugène Bazile, boulanger, de Saumur, et Pauline Davy, sans profession, de Saint-Just-sur-Dive.

Elie Ploquin, pêcheur, de Saumur, et Léontine Bernier, domestique, même ville.

François-Antoine Clod, cavalier de manège, de Saumur, et Louise Le Guillou, sans profession, même ville.

Joseph Poisson, journalier, de Saumur, et Joséphine Moreau, couturière, même ville.

Louis-Auguste Martin, employé de commerce, de Saumur, et Justine Blanc, couturière, même ville.

Etienne Hamonneau, sous-lieutenant au 32^e de

ligne, à Fontevault, et Isolino Delhumeau, même commune.

GLANES DE L'EXPOSITION.

24^e LETTRE DE PARIS.

Le grand vestibule d'honneur. — Ce vestibule a deux parties, l'une intérieure, l'autre extérieure. Celle-ci est la façade du palais du Champ-de-Mars, ayant au sommet du pavillon central l'écusson tricolore, aux armes de la République et sur lequel se lit le mot: *Pax*; — au-dessous, un vaste balcon, ou *Loggia*, — et au bas, les 22 statues allégoriques des puissances qui ont pris part à l'Exposition, statues de 4 mètres de hauteur, devant lesquelles, au centre de la terrasse, la *Republique*, de Clesinger, qu'avec son casque romain il serait aisé de prendre pour la statue de la République romaine, plutôt que celle inaugurée par nos ministres le 30 juin dernier.

La partie intérieure du vestibule est immense comme son vaisseau, qui a près de 300 mètres de longueur sur 20 de largeur; et c'est là qu'abondent toutes les richesses françaises et étrangères dont vos lecteurs ont déjà été entretenus, tapisseries des Gobelins, produits de Sévres, exposition du prince de Galles, pavillon de Kachemyr et colonies anglaises.

Et, puisque, dans une de mes précédentes lettres, on a estropié le nom de FARCOT, parlons un peu de son horloge monumentale, placée au centre de la galerie. Cette horloge est à quadruple cadran et ornée de 4 statues qui représentent les quatre éléments. Avez-vous remarqué son pendule de 24 mètres de longueur, totalement indépendant de l'horloge, et descendant du sommet de la coupole, pour, au moyen de sa tige et des fils aimantés qui l'attirent, faire tourner le globe terrestre autour de l'horloge et lui imprimer le mouvement, d'après les expériences scientifiques de Poucault. Rien n'est plus juste, ni plus pittoresque.

Tout auprès, la vitrine des diamants de la couronne, en huit écrins, et où brille, par dessus tous les diadèmes et colliers, en saphirs, perles, turquoises et brillants, le *Régent*, qui a coûté 2 millions 500,000 fr. et qui pèse 136 carats: 28 grammes 32. On l'estime au double de son prix d'achat.

De l'autre côté de l'Angleterre, remarquez, je vous prie, le petit diadème de 86 brillants, où se trouve la *montagne de lumière*, qui a appartenu au roi de Lahore, et que l'on estime un million 600,000 fr., et cet autre, où brille le *Kandevassy*, valeur 3 millions.

Enfin parlons, en terminant, de ce fameux trophée du Canada, avec son escalier en spirale, et qui mesure 99 pieds anglais, de la base au sommet: il a 4 étages et 3 galeries entièrement en bois de sapin, et renferme les produits du Canada.

C'est une des merveilles de l'Exposition.
P. PROUTEAU (de Saumur),
Directeur-propriétaire du journal parisien
La Prime.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Injection Bron et Capsules Ricord (Voir aux annonces)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, écoulements, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations, des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, apaisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, écoulement, échauffement, hémorrhagie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique. Revalés-cière du Barry.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréban, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'*anémie, d'épuisement et d'élouffement*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalés-cière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalés-cière. Recevez, etc. — LÉON PRYOLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande.

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalés-cière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalés-cière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges; — Angers, Veuve CHATEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE, — Bagné, BUCHMANN, marchand de comestibles; — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière; — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CONTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Casaglionne, Paris.

CHEMIN DE FER DE POTTIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. matin.	9 h. 7 m. soir.
11 — 20 — —	4 — 30 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —
1 — 30 — —	soir.		
7 — 40 — —			

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 h. 10 m. soir.	7 h. 59 m. soir.
10 — 45 — —	3 — 10 — —	7 — 59 — —	11 — 30 — —
12 — 45 — —	soir.		
6 — 15 — —			

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	77	53	35	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	772	50	
4 1/2 %	108			Crédit Foncier, act. 500 f. 350 p.	174			Crédit Mobilier esp.	805	7	50
5 %	113	43	20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675	8	75	Société autrichienne	556	25	
Obligations du Trésor, t. payé.	503	73	25	Crédit Mobilier	480	16	25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	287			Crédit foncier d'Autriche	160			Orléans	357	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509			Charentes, 500 fr. t. p.	695			Paris-Lyon-Méditerranée	314	50	
— 1865, 4 %	527			Est	838	75		Est	359	75	
— 1869, 3 %	409			Paris-Lyon-Méditerranée	1098	75		Nord	319	50	
— 1871, 3 %	400			Midi	838	75		Ouest	353	75	
— 1875, 4 %	518			Nord	1199	50		Midi	263	50	
— 1876, 4 %	517	50	45	Orléans	778	75		Charentes	49		
Banque de France	3100			Ouest	1330			C ^o Canaux agricoles	276	35	
Comptoir d'escompte	745			Compagnie parisienne du Gaz	305			Canal de Suez	570		
Crédit agricole, 300 f. p.	473	50	50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
3 — 1 — — — — —	omnibus-mixte.
4 — 15 — — — — —	soir.
7 — 15 — — — — —	express.
10 — 15 — — — — —	omnibus.
	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
8 — 31 — — — — —	express.
9 — 40 — — — — —	soir.
12 — 40 — — — — —	omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT.

LA MAISON DE MAÎTRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur.

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT.

UNE BOULANGERIE

Aux environs de Bourgueil.

S'adresser à M^e GIRAUD, notaire à Bourgueil. (440)

BONNE BOULANGERIE

A VENDRE

Aux environs de Saumur.

50,000 francs d'affaires par an.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} Veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

A VENDRE

PLUSIEURS ACTIONS

De la Compagnie d'Assurances l'Ouest, à 475 fr. l'une.

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS épagneuls, de deux et trois ans, tout dressés; UNE PAIRE DE CHIENS griffons; UN BON BRIQUET, chassant tout gibier, de deux ans; CHIENNE et CHIEN, et un VIEUX CHIEN, de six ans, pour le renard et le sanglier, très-vite de pied.

S'adresser à M. Léon TOUZE, garde au château de Jalesnes, près Vernantes. (441)

AVIS.

MM. LEHOU et MASSE font défense à qui que ce soit de chasser sur la **Terre de la Bibardière**, sise commune d'Allonnés. (429)

M. LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

VENTE À CRÉDIT

100,000 MONTRES

de Genève

Garanties 5 années

Envoi free à toute personne qui en fera la demande afin, de l'Album illustré contenant tous genres de montres avec nuances or et argent, conditions de vente et d'expédition. — Adresser les demandes à M. DUCOUX aîné, 9, av. des Godolins, Paris

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Goudron** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'intermittence d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général : pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des Ecoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

5 Fr. PAR MOIS depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

Au-dessus de CENT francs le paiement est divisé en 20 mois

PAR MOIS FR. 5 depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

CRÉDIT

LITTÉRAIRE & MUSICAL

MAISON ABEL PILON

PARIS — 33, rue de Fleurus, 33 — PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

Libraire-Éditeur

Dictionnaires VINGT MOIS DE CRÉDIT Encyclopédies

Histoire — Géographie — Littérature — Sciences — Voyages

Ouvrages illustrés — Gravures — Publications artistiques — Musique, — etc.

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES

108 Cartes coloriées et Texte contenant la matière de 10 vol. in-8° — 2 vol. in-folio, reliés : 425 fr.

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.

S'adresser à M. HUBERT, garde particulier du château de Milly.

AVIS AUX MÉNAGES

Propriétaire de vignobles, je garantis mes vins naturels et de première qualité. Je les livre par pièces et demi-pièces, à des prix variant selon les distances, depuis 60 francs la barrique de 225 litres environ rendue franco de tous frais et de fût jusqu'à la gare destinataire. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Veuve BARRÈRES, propriétaire à BÉZIERS (Hérault). (366)

M^{me} CHARDAVOINE, marchande d'huîtres, prévient le public qu'elle tient son DEPOT D'HUITRES à la porte du Café du Commerce, ancienne maison Jarry, rue d'Orléans.

37, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle un teint un fraischeur naturelle.

PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Vernouil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
1 ^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;	1 ^o Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition;
2 ^o Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.	2 ^o Chaque mois, la double planche de Patrons;
UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.	3 ^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.
	UN AN : 25 FR. — SIX MOIS : 13 FR. 50. — TROIS MOIS : 7 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Vernouil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. CODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.